M. Tack s'élève contre l'abus des qualificatifs, il ne voit pas pourquoi dans le traité on dit en parlant de M. Philippe « l'éminent ingénieur ».

M. Philippe est ingénieur, il travaille pour de l'argent, voilà tout, pas besoin de lui servir des qualificatifs flatteurs par dessus le marché.

Les travaux d'achèvement de l'Hôtel de Ville

Le Conseil passe ensuite à la discussion de l'important rapport présenté par M. Théry, concernant les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville, et dont nous avons commencé hier la publication.

M. Sénélar, adjoint, dépose un amendement au projet portant que si au cours d'exécution des travaux, l'*Administration municipale jugeait* que certains changements seraient avantageux, le Conseil l'autorise à faire ces changements dans la limite des crédits. Il resterait à entendre toutefois que *rien ne pourrait être changé en ce* qui concerne la décision pour la salle des Fêtes et pour l'escalier.

Plusieurs conseillers paraissent peu favorables à cet amendement.

M. Théry, lui, estime qu'il pourrait être modifié en y inscrivant que l'administration pourrait prendre l'initiative de modifications à apporter au programme des travaux en soumettant préalablement ces modifications au conseil municipal.

M. Sénélar déclare retirer son amendement.

M. Dron élève quelques observations. Je vois, dit-il, dans le rapport, qu'on se propose de déplacer les bureaux de la population et des élections qui seraient occupés par le concierge et de les porter à l'entresol au fond du bâtiment.

Or, il vient plusieurs centaines de personnes par jour dans ces bureaux et il y avantage à ce que l'accès en soit facile.

Au mois de janvier, par exemple, lors de la révision des listes électorales, chaque citoyen a le droit et le devoir de vérifier son inscription. On s'imagine difficilement quinze mille électeurs défilant à travers les couloirs pour gagner le bureau des élections.

En ce qui concerne la bibliothèque, M. Dron *dit que la commission a reconnu qu'il y avait* lieu de l'installer dans la grande salle au-dessus de la salle où l'on est actuellement réuni, les personnes agées ne pouvant gravir aisément 125 marches.

Il demande si la question de l'ascenseur a été néanmoins envisagée pour plus tard.

M. Théry répond affirmativement. L'emplacement de la cage de l'ascenseur reste intacte.

Pour le tribunal de commerce et les prud'hommes il reconnait avec la commission qu'il n'était pas possible de les loger à l'Hôtel de Ville et l'on devra s'occuper d'un local ailleurs.

J'arrive dit M. Dron à l'escalier, j'étais dit-il quant à moi très favorable au projet préconisé *il y a 4 ou 5 ans* par M. Masure et pour lequel il avait fait un très beau travail. On sait qu'il s'agissait d'un escalier monumental à double évolution à installer dans le fond de la Cour d'honneur.

Cependant en présence des observations qui ont été produites, je me rallie au projet d'escalier à établir dans la rotonde, et si M. Masure était ici, peut-être ne ferait-il lui même pas d'opposition.

En terminant, M. Dron demande si la commission sera bientôt en mesure de fixer le conseil sur *l'éclairage, le chauffage* et la ventilation.

MM. Théry, rapporteur et M. le maire dit que l'on va s'occuper activement de cette dernière question. Toutefois on ne peut encore assigner aucun délai.

Le rapport, mis aux voix, a été ensuite adopté à l'unanimité.

LES TRAVAUX D'ACHÈVEMENT de l'Hôtel-de-Ville

Rapport de la Commission de l'Hôtel-de-Ville

Par M. Théry-Rasson

(Suite)

Premier étage

C'est la grande salle située au milieu du pavillon *central en façade sur la Place, qui est destinée aux* séances du Conseil municipal.

Cette salle, par ses vastes dimensions, se prête admirablement à une installation très confortable tant pour les Conseillers Municipaux que pour le public.

Elle sera richement décorée et entourée de lambris élevés en chêne verni, le plafond sera à caissons et il pourra, quand on le jugera à propos, être orné de peintures décoratives.

La salle contiguë dans le pavillon de gauche à l'angle de la Place et de la rue de la Paix, sera consacrée à la bibliothèque.

A mi-étage sera établie une galerie autour de la salle, cette galerie sera desservie par deux petits escaliers en colimaçon.

Actuellement la bibliothèque n'est pas fréquentée comme elle devrait l'être par suite de sa situation au *dernier étage. Bien des personnes et surtout celles* qui n'ont qu'un simple renseignement à prendre, comme il arrive fréquemment, hésitent d'y monter à cause de la grande quantité de marches qu'il faut *gravir. Nous rendrons service à beaucoup de monde* en facilitant l'accès de la bibliothèque.

Les pièces dans la galerie de gauche, prenant jour sur la rue de la Paix, recevront les affectations suivantes : la première à côté de l'escalier vers le sud, sera destinée au service de la comptabilité, les autres jusqu'à l'extrémité de la galerie, seront réservées au Service des bâtiments.

Ce service sera de la sorte installé dans les meilleures conditions tant au point de vue de l'espace qu'au point de vue de la lumière.

Dans la grande salle du pavillon de droite, à l'angle de la place et du Jardin public, sera établi le service de la Voirie.

Un espace libre sera réservé au public; des cloisons de division sépareront les emplacements destinés aux divers agents du service : sous-directeur, inspecteur et employés.

La pièce attenante à cette salle, ayant sur le jardin public, servira de cabinet au Directeur de la voirie, qui pourra ainsi exercer facilement la surveillance de son personnel.

La salle en suivant, à coté de la rotonde, sera consacrée aux Conseillers municipaux; c'est là qu'ils pourront se réunir avant d'entrer en séance.

Un vestiaire avec lavabo sera établi dans une petite pièce angulaire, qui correspondra avec la précédente.

Au delà de la rotonde, à l'extrémité de la galerie deux salles, dont une d'assez grande dimension, seront réservées aux réunions de commissions.

*Enfin, nous avons cru devoir conserver sa desti*nation primitive de salle des fêtes à la grande salle située au premier étage du pavillon Nord faisant face à la rue de l'Industrie.

Il nous a paru que cette salle était d'une nécessité absolue en un grand nombre de circonstances, telles que fêtes, banquets, distributions de prix, expositions de tableaux, concours, etc.

Mais nous ne jugeons pas opportun de vous proposer d'exécuter *actuellement toutes les décorations*, en peinture et en sculpture, que la destination et l'ampleur du vaisseau de cette salle semblent réclamer, tant la dépense à faire pour cet objet serait considérable pour entreprendre une œuvre véritablement artistique.

Nous vous proposons donc de ne faire dans cette salle que l'indispensable pour que l'on puisse s'en servir. La mise en état provisoire comprendra simplement la construction des voûtes, les enduits unis *sous aucun ornement, et aussi la peinture unie.*

Entresols

Il existe dans l'aile gauche de l'Hôtel-de-Ville deux entresols, l'un se trouve entre le rez-de-chaussée et le premier étage, l'autre entre le premier étage et le second.

L'entresol au dessus du premier étage sera divisé *en deux portions; la première partie* du côté sud, qui comprend actuellement trois pièces, sera affectée aux archives, ainsi que la partie correspondante du vestibule prenant jour sur la cour d'honneur. Quant à la seconde partie du côté nord, comprenant deux pièces, elle sera utilisée par l'installation du bureau des élections, de la population et du service d'hygiène.

Aucune communication ne sera établie entre ces *deux parties, et les services en question seront* absolument indépendants.

En ce qui concerne l'entresol au-dessus du premier étage, rien ne sera changé. Le service du cadastre et le bureau du contrôleur y resteront installés.

Musées

Outre la galerie que vous connaissez et où sont actuellement les tableaux et les collections diverses, nous vous proposons d'affecter au musée les trois grandes salles du second étage à front de la place de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que cette installation a d'ailleurs toujours été prévue dans les *projets primitifs*.

Cette mesure se justifie par l'accroissement constant de nos collections et par l'augmentation sans cesse croissante du nombre des tableaux; de plus, c'est surtout dans ce cas, qu'il faut savoir faire grand en vue de l'avenir.

Les salles destinées à l'agrandissement de nos musées se composent d'une grande salle centrale, au dessus de la salle du conseil municipal, sous le dôme même, et de deux salles latérales.

Ces trois salles éclairées par le haut à l'aide de chassis vitrés communiqueront entre elles et avec les *galeries existantes par de larges portes*.

Tous les travaux d'appropriation sont à exécuter dans ces salles; il faut remanier les solives des planchers, établir des planchers en chêne, construire des cloisons au pourtour des murs, afin de dissimuler la partie mansardée des toitures, exécuter les plafonds et enduire les murs.

CHAPITRE DEUXIÈME

DEVIS

Nous allons vous donner ci-après le devis des travaux d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville tels qu'ils sont repris au chapitre précédent :

1° Sous-sol, conciergerie	Fr.	3.096 01
2° Galerie du rez-de-chaussée		25.916 44
3° *Cabinet du maire, antichambre*, cabinet du secrétaire général, service du secrétariat et bureau d'état-civil		5.354 56
4° Salle des mariages et cabinet de l'officier de l'état-civil		25.313 94
5° Salle d'administration		21.993 33
6° Grande salle d'adjudication et de tirage au sort		12.669 80
7° Vestibule du côté de la rue de l'Industrie		5.512 47
8° Salle de commissions et salle d'attente pour les mariages au rez-de-chaussée de chaque côté de la rotonde, salles au premier étage des deux côtés de la rotonde, entresols		14.388 94
9° Galeries du premier étage		25.063 04
10° Service de la voirie, salle d'attente des conseillers et vestiaire		17.492 26
11° Salle du conseil municipal		29.703 43
12° Bibliothèque, service des bâtiments *municipaux, petite salle de com*mission à l'extrémité de la galerie du côté du jardin		11.470 17
13° Salles du musée		35.918 83
14° Grande salle des fêtes		35.000 »
Total	Fr.	272.423 22

Nous devons vous faire remarquer que ces devis sont relatifs à deux genres de travaux différents; d'abord ceux qui vu leur nature doivent être assimilés à des ouvrages d'art et qui feront l'objet d'une adjudication publique, en un seul lot, dans les formes ordinaires et au rabais, suivant les clauses et condi*tions du cahier des charges dressé par M. Leroux*, architecte de la ville, directeur des bâtiments municipaux, à la date du 25 mai 1897.

Les travaux de ce genre sont repris aux devis ci-dessus pour la somme de 236,778 fr. 54.

Et ensuite les travaux à traiter de gré à gré par l'administration, repris sous l'article 16 du cahier des charges et consistant principalement en 1° deux cheminées des salles des mariages et d'administration; 2° les peintures décoratives artistiques ainsi que les tentures pour les salles du conseil, des mariages et la grande salle d'administration; 3° les modèles et l'exécution des sculptures ainsi que les plafonds en staf.

Les travaux de ce genre sont repris dans les devis n°s 4, 5 et 11 ci-dessus, savoir :

Dans le devis n° 4 pour		Fr.	14.652 28
Id.	n° 5 »		8.305 »
Id.	n° 11 »		12.687 40
Soit ensemble		Fr.	35.644 68

(A suivre).

Les enterrements des pensionnaires des Hospices

Dans une des séances de la session de mai, M. Henri Coppin déposa un vœu, signé de plusieurs de ses collègues, signalant à l'administration des hospices les inconvénients que présentaient *l'heure trop matinale à laquelle il était procédé* à l'enterrement des pensionnaires de l'établissement charitable.

A la séance de vendredi soir, M. Dron a ré*pondu qu'il résulte d'une démarche faite* près du doyen que dorénavant les enterrements se feraient à 8 heures du matin au lieu de 7 heures, sauf le cas de force majeure.

Les signataires du vœu se sont déclarés satisfaits de cette mesure qui en effet sera bien accueillie par la population.

Caisse d'épargne

Une fête bien touchante, malgré sa simplicité, a eu lieu hier en l'hôtel de la Caisse d'épargne.

Chacun sait que les fonctions d'administrateur sont absolument gratuites, aussi, voulant reconnaitre les services rendus par divers d'entre eux qui, depuis un certain nombre d'années se consacrent au développement de cette institution, le Conseil de direction de notre Caisse d'épargne a, dans sa réunion du 29 avril dernier, voté une médaille en argent à remettre à tous les administrateurs de la caisse-mère et des succursales comptant cinq années de mandat.

Cette remise a été l'occasion de la petite fête de famille dont nous parlons plus haut.

M. Victor Hassebroucq, maire et président de droit de la Caisse d'épargne, avait bien voulu accepter la présidence de cette solennité à laquelle avaient été convoqués tous les titulaires.

M. J. Ducoulombier, vice-président, a d'abord remercié tous ceux qui avaient répondu à l'appel du *Conseil de direction de la caisse-mère, puis, en quel*ques mots bien sentis, a rappelé que M. Victor Hassebroucq fait partie du Conseil de direction depuis le 12 novembre 1841, d'abord comme membre, puis comme vice-président depuis le 21 juillet 1851, et ensuite comme président depuis le 26 avril 1881, et a remis à ce dernier une médaille en or qui seule, a-t-il dit, pouvait rappeler les services rendus pendant plus d'un demi-siècle.

Puis il a proposé de boire à la santé de M. Hassebroucq.

Celui-ci, visiblement ému par cette attention délicate sur laquelle le plus grand secret avait été gardé, a d'abord remercié tous ceux qui se dévouent au développement de la Caisse d'épargne de Tourcoing, pour recueillir et faire fructifier les plus petites économies et permettre ainsi à l'ouvrier laborieux de se créer un petit avoir pour ses vieux jours.

Il a ensuite remercié, au nom de l'Administration, tous les directeurs et administrateurs qui y consacrent leur temps et leurs soins, et en particulier *M. Jules Ducoulombier, vice-président.*

Puis il a félicité le Conseil de direction de la bonne pensée qu'il avait eue en remettant à chacun de ses membres ainsi qu'aux administrateurs adjoints et des succursales un souvenir aussi précieux, qui perpétuera dans leurs familles les services rendus par eux à leurs concitoyens et à la société toute entière.

M. Dalle, maire et président du Conseil d'admi*nistration de la succursale de Bousbecque, a pris la* parole, au nom des administrateurs de succursales, pour remercier le Conseil de direction de la caisse-mère de sa bonne intention.

M. Dumortier, au nom des administrateurs de Linselles, a aussi adressé ses plus sincères félicitations au conseil de Direction de la caisse de Tourcoing, à laquelle ils sont restés et resteront attachés.

*M. Hassebroucq dit qu'en effet la succursale éta*blie à Linselles se trouve dans une situation tout à fait particulière, qu'il ne saurait trop remercier les Administrateurs qui y sont restés fidèles; puis il a proposé de boire à la santé de tous.

M. Emile Destombes, en sa qualité de plus ancien directeur, a aussi prononcé quelques paroles de remerciements à l'adresse de M. le Maire et de M. J. Ducoulombier, vice-président.

A noter, que la médaille de ce dernier, qui *lui a* été remise par M. Eugène Desseaux, secrétaire, était en vermeil.

A six heures, cette réunion intime était terminée.

Encore un chien enragé

plusieurs personnes mordues

M. Théophile Laporte, marchand de légumes, demeurant sentier de Roncq, avait acheté, il y a environ deux mois, un chien pour mettre sous sa voiture à bras.

Il y a une quinzaine de jours, en passant rue d'Anvers, il fut mordu par un autre chien également attelé sous une charrette.

Or hier, M. Laporte fut mordu à deux reprises par son chien aux deux poignets, une fillette de dix ans, Clémence Dervaux, demeurant au sentier de Roncq, passait rue Verte lorsqu'elle fut mordue par le chien.

Enfin un autre enfant avait joué le matin avec le chien, on ne sait s'il a été mordu.

Le chien a été abattu par M. César Haquette, préposé d'octroi.

Le cadavre de l'animal a été soumis à l'examen de M. Ansar, vétérinaire, qui l'a reconnu enragé.

On ne sait s'il a mordu d'autres chiens. La police informe.

Les personnes mordues vont suivre le traitement Pasteur à l'Institut de Lille.

Un malheureux

*Vendredi soir, un malheureux journalier, ori*ginaire de Rouen, Charles Fasquelle, 55 ans, vint réclamer un billet de logement.

Cet homme était atteint d'un chancre dans la bouche.

Hier il se réfugia dans un terrain vague de la rue Condorcet et y fut pris d'une violente hémorragie. Beaucoup de monde s'assembla près du malheureux qui a été conduit à l'hôpital dans la voiture d'ambulance.

Accident de voiture

Hier, vers 2 heures 1/2, M. Dewavrin fils, demeurant rue Chanzy, passait en voiture boulevard Gambetta, se dirigeant vers Roubaix. A hauteur de l'église du Sacré-Cœur le cheval prit peur au passage d'une voiture de boucher et alla se jeter contre un arbre. La voiture fut retournée et les brancards brisés.

M. Dewavrin qui conduisait fut projeté sur le sol de même que le domestique, ce dernier a seul contracté une légère echymose au nez.

L'arbre contre lequel a donné la voiture est fortement endommagé.

Eclaircissement nécessaire

A la suite d'articles très agressifs dirigés par le journal collectiviste l'*Egalité* contre la personnalité de M. Félix Muller, conseiller municipal, l'*Avenir* a riposté.

Un premier entrefilet intitulé : *Pitié*, émanait de la rédaction du journal, il a été suivi d'un second portant pour titre : *Miséricorde* et signé du pseudonyme de Jean Kiri.

L'organe collectiviste, dans son numéro d'hier publie à son tour un article signé du pseudonyme : Jean Rigole et dans lequel il attribue à M. Muller lui-même la paternité du dernier filet de l'avenir.

Nous croyons devoir déclarer nettement que M. Muller est totalement étranger à l'article publié par notre journal.

Jean Rigole est donc dans l'erreur, son flair l'a mal servi.

Qu'il cherche ailleurs, peut-être trouvera-t-il.

Nous aimons même à croire que s'il le veut bien il trouvera.

Société de tir et d'instruction des anciens sous-officiers

La commission des anciens sous-officiers rappelle aux membres que la réunion a lieu lundi prochain 5 courant, à 8 heures du soir au siège, *Café du Centre* et que l'ordre du jour étant particulièrement chargé, les sociétaires sont instamment priés de répondre à la convocation qui leur est adressée.

En dehors de la réception des nouveaux adhérents et du règlement des cotisations dues, différentes communications très importantes seront faites concernant le cortège du 14 juillet et avis *sera donné* des dispositions prises pour la réception de la société des anciens sous-officiers de Roubaix.

Wattrelos. — *Une réunion publique, salle Parent.* — Une réunion publique est organisée pour aujourd'hui 4 juillet, à la salle Parent, à quatre heures et demie, à Wattrelos. M. Eugène Motte, conseiller général, y viendra rendre compte de son mandat aux électeurs de Wattrelos.

Mouvaux. — *Arrestation d'un maraudeur.* — Vendredi, vers 3 heures du matin, M. Capelle, tisserand, demeurant au chemin des Bonnets, était sorti dans son jardin, lorsque tout à coup, il vit trois individus prendre la fuite et sauter par dessus la haie. Il se mit à leur poursuite et put en arrêter un, nommé Floris Lagaise, âgé de 20 ans, apprêteur, demeurant à Roubaix rue de l'Epeule, cour Guyot; lequel a déclaré avoir été surpris en faisant une provision de fraises et de blettes.

Il a été remis entre les mains du garde Pluquet, qui l'a écroué au dépôt de sûreté pour être conduit à Lille par la gendarmerie de Tourcoing.

Halluin. — *Musique municipale.* — Nous apprenons que M. Rédelé, le sympathique chef de musique, qui a été mis si cruellement à la retraite, vient de toucher la somme de 250 fr. au lieu de 375 fr. qui lui était due, pour le dernier trimestre de ses fonctions de chef de musique. *Pourquoi lui* avoir retranché un mois de traitement et dans quel but cette nouvelle tracasserie.

Au moindre des employés, on laisse la faculté de terminer un trimestre commencé. Pourquoi ne pas lui accorder les mêmes égards à ce vénéré chef qui a toujours été si dévoué.

Ne dites pas M. le Maire que M. Redelé est content et satisfait de son sort, ceci nous le contestons *car nous avons la preuve du contraire.*

Et les 150 francs qui lui était annuellement versés et qu'il n'a plus touchés depuis une quinzaine d'années, croyez-vous aussi qu'il soit satisfait de ne pas *les avoir reçus?...*

Qui donc les a palpés à sa place?...

Ne trouvez vous pas, M. le Maire que cette somme devrait lui être rendue?

LILLE

Une locomotive et un tender

saisis en gare de Lille

Un événement sans précédent s'est produit hier matin à la gare de Lille où une locomotive et un tender ont été saisis à la requête de l'administration des douanes.

Voici les faits :

A l'arrivée du train n° 2700 entrant en gare à 7 h. 35 sur la voie n° 3 et venant de Tournai, M. Bastel, capitaine des douanes accompagné des chefs de service et d'une brigade de douaniers, s'avança vers la locomotive 314, conduite par Ponthieu Martin, mécanicien, 55 ans, de*meurant à Kain (Belgique)* et Laurent Moyard, 41 ans, chauffeur, demeurant à Tournai, pour y faire une perquisition.

Dans les coffres de la machine et du tender *on trouva cinq kilos de café, deux kilos de ta*bac, dix mille cigares et dix mille allumettes de provenance belge.

Devant une telle découverte, M. le capitaine Bastel fit saisir *la locomotive et le tender pen*dant que le mécanicien et le chauffeur étaient conduits au bureau des douanes d'où après interrogatoire ils furent mis à la disposition de la justice. Ils seront déférés au parquet samedi soir.

Cette saisie, peu ordinaire, avait rassemblé, comme bien l'on pense, une foule énorme de voyageurs.

On croit qu'aucune poursuite judiciaire n'aura lieu et que l'Etat belge transigera pour la somme de dix-huit cents francs. En attendant, la locomotive est consignée à la disposition de l'administration des douanes et sert à effectuer, en attendant sa liberté, des manœuvres entre le pont Saint-Agnès et la gare.

La fraude a été découverte à la suite d'une active surveillance exercée par les douaniers. On remarquait en effet depuis quelque temps que le mécanicien passait en fraude des marchandises qu'il livrait à un de ses parents, commerçant établi à Fives ou qu'il distribuait à ses collègues.

Les inculpés étaient en service, Ponthieu depuis trente ans, et Moyart depuis vingt ans.

Mort bizarre

Depuis un certain temps, M. François Allart, 28 ans, mineur, demeurant à Carvin, souffrait d'un phlegmon à la joue droite et avait consulté plusieurs praticiens à ce sujet. La semaine dernière il vint se faire traiter à la clinique Saint-Raphaël, rue du Port et après un examen sérieux une opération fut décidée.

Celle-ci eut lieu vendredi soir vers six heures après-midi et au dire des docteurs, réussit très bien.

Allart ayant été endormi au chloroforme se réveilla quelque temps après heureux du succès de l'opération, quand au bout d'un moment, il ressentit un certain malaise.

Bientôt il perdit connaissance et malgré les soins qui lui furent prodigués il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Une enquête fut ouverte aussitôt pour déterminer les causes de ce décès. Le docteur Bey, médecin de l'état-civil, examina le cadavre et après un sérieux examen déclara que la mort était dûe à une syncope et que toute imprudence devait être écartée. Il délivra le *permis d'inhumer*, néanmoins le corps n'a pas été transporté à Carvin, jusqu'à ce que l'enquête soit entièrement terminés.

Le frère du défunt, ainsi que sa femme sont arrivés à Lille hier matin.

Les charbonnages de Jemeppe

C'est le 5 août que viendra devant le tribunal correctionnel de Lille l'affaire des charbonnages de Jemeppe.

Achille Boilleau, jurisconsulte à Paris; Victor Demay, employé à Paris; Edouard Sironet, courtier en banque à Lille; Lucien Bocquet, employé à Roubaix sont inculpés d'escroquerie abus de confiance et contravention à la loi sur les sociétés. Bocquet aura en outre à répondre d'un vol d'accessoires de machines à écrire qu'il a commis pendant le peu de temps qu'il a été employé à l'usine de Fives.

M. Bavière, secrétaire de M. Hattu, est venu hier à Lille et a compulsé le volumineux dossier qui comprend au moins quatre mille pièces.

Les débats de cette affaire dureront certainement trois séances.

Les administrateurs de la société des Mines de Jemeppe sont *poursuivis pour contravention* à la loi sur les sociétés. Ce sont MM. Fournier Lucien, ingénieur à Paris; Desombres Joseph, propriétaire à Paris; Calvet Ernest, industriel à Paris; *Neyer Camille, commerçant en retraite* à Tarbes; Coppin Liévin, banquier à Bruxelles; Gillis Hubert, expert-comptable à Bruxelles; Legrand Joseph, propriétaire à Bruxelles; *David Adolphe, avocat* à Namur et Hossay Jules, agent d'affaires à Provins.

M. Alliès, du barreau de Paris, défendra Boilleau : M. Brackers-d'Hugo, du barreau de Lille, présentera la défense de Sironet et M. Hattu, du barreau de Douai, celle de Bocquet.

La ville de Lille et la porte de Paris

Mardi prochain, à l'issue de sa séance, vers quatre heures, le Conseil de préfecture rendra son jugement dans le procès intenté à la ville *par l'entrepreneur de la porte de Paris.*

LE NORD

Ascq. — *Un chien enragé.* — Vendredi, vers 11 heures du matin, un chien de race bull-terrier, venant de la direction d'Hellemmes, a parcouru la *commune, mordu différents chiens qui ont été abat*tus immédiatement.

Lui-même, vers 2 heures 1/2, trouva la mort sur la route de Sainghin : le garde Mulliez, au premier coup de feu, l'a étendu sur le terrain.

M. Delattre, vétérinaire à Hellemmes, après examen, a constaté que l'animal était atteint d'hydrophobie.

M. le Maire a pris aussitôt les mesures nécessaires en pareil cas.

Fête nationale du 14 juillet. — A 9 heures 3/4 du matin, différentes sociétés se réuniront à la mairie pour former cortège; à midi, distribution de *pain aux familles indigentes de la commune.*

A 3 heures du soir, la Société philharmonique et le corps des sapeurs-pompiers se rendront à l'estaminet du Paradis, tenu par Thieffry-Rouzé. Là commencera le cortège qui suivra l'itinéraire suivant : rues Combet et Thierr, route Nationale, rues Colbert et Carnot jusque chez Thieffry Narcisse.

A 9 heures, feu d'artifice dans le jardin de M. Tricoit. Un bal populaire clôturera cette fête qui, si le *temps le permet, attirera beaucoup de monde. Habi*tants de la Croix de Valers, pavoisez vos maisons!

Annœullin. — Mercredi dernier, le jeune Titimal Alfred, 17 ans, promenait son cheval. Il était *suivi à une dizaine de mètres par un chariot de cul*tivateur dont les conducteurs poussèrent subitement des cris qui effrayèrent le cheval.

La roue de devant du chariot atteignit le cheval du jeune Titimal qui se cabra violemment et jeta à terre son cavalier qu'il piétina. Le jeune Titimal se plaint de douleurs internes. Quant au cheval, grièvement blessé à la jambe, il devra sans doute être abattu.

Avelin. — En voulant monter sur son chariot en marche le jeune Pierre Lemaire, âgé de 17 ans, domestique de M. Chrétien, boucher, a roulé sous une roue qui lui a brisé une jambe.

Wahagnies. — Un jeune ouvrier de la sablière de MM. Brechart et Maquart poussait avec une brouette sur une planche qui bascula. Il fut précipité d'une hauteur de cinq mètres dans la carrière. On le releva avec une cuisse cassée et plusieurs côtes enfoncée. Ses jours sont en danger.

Armentières. — *Collège de jeunes filles.* — Malgré la sévérité montrée par la commission aux derniers examens du brevet supérieur (50 candidates refusées sur 69 présentées), le collège de jeunes filles d'Armentières a fait recevoir deux élèves, Mesdemoiselles Gabrielle Bruno et Marguerite Rogeau qui ont eu un fort beau succès.

Accident

Hier, dans l'après-midi, M. Wastène Louis, chef monteur rue Carpeau, 8, a eu plusieurs côtes enfoncées en procédant à la pose d'un générateur chez M. Bouillet, brasseur rue Belle-Vue, 71. Le blessé a été transporté à son domicile.

Chapeaux de Paille : Galeries Lilloises.

POUR RÉCONFORTER VOTRE SANG!

ayez soin de prendre, avant chaque repas, un verre de l'excellent apéritif **BANYULS-TRILLES**, soigneusement préparé avec du **vieux vin de BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA**.

Il est, d'ailleurs, recommandé chaleureusement par le corps médical.

Demander un **BANYULS-TRILLES**, **dans tous les Cafés et les bons Estaminets** *et exiger l'étiquette sur la bouteille.*

Expéditions aux prix de : **2.25** le litre, pris à Bordeaux, par caisses de 12 ou 25 litres et **1.75** le litre, pris à Perpignan, par fûts de 32 litres, fût perdu. **TRILLES et Fils.**

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Séance du 2 juillet 1897

Henri Cagnioncle, soldat au 1er régiment territorial d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix : deux ans de prison — Raoul-Joseph-Jean-Baptiste-Louis Renet, 2e sapeur-mineur au 3e régiment du génie, désertion à l'intérieur en temps de paix, abandon de son poste étant de garde, vol d'une montre au préjudice d'un militaire : deux ans de prison; acquitté du chef de désertion — Albert-Eugène S...., soldat de 2e classe au 43e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets : deux ans de prison; acquitté du chef d'emport d'effets.

Léon Outreman, soldat de 2e classe au 110e régiment d'infanterie, vol au préjudice d'un militaire : un an de prison. — Alfred Fredericq, soldat de 2e classe au 73e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix : deux ans de prison. — Eugène-Joseph Cougniet, soldat réserviste au 73e régiment d'infanterie, vol au préjudice d'un habitant, voies de fait envers un supérieur pendant le service, violation de consigne et violence envers une sentinelle : affaire remise pour cause de supplément d'instruction.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 juillet 1897

Présidence de **M. Martin**, vice-président.
Ministère public : **M. Prudhomme**, substitut.

LILLE

Vol. — Victor Dauchelle, 42 ans, ayant été trouvé porteur d'une montre et d'une chaine en or, n'a pu en indiquer la provenance. Pour vol au préjudice d'un inconnu, il est condamné à six mois de prison.

ARMENTIÈRES

Accident de chemin de fer. — Nous avons relaté cette affaire que le tribunal avait mis en délibéré, dans notre numéro du 26 juin dernier.

Quatre personnes passant à un passage à niveau avaient été très sérieusement blessées et la voiture *fracassée. Le tribunal a rendu son jugement* à cette audience. Le garde barrière Hequet a été acquitté pour blessures involontaires, mais condamnée à 16 francs d'amende pour inobservations des règlements. La femme, née Bayard, qui avait en l'absence de son mari donné le passage libre a été condamnée à 100 fr. d'amende. Elle bénéficie du sursis.

Accident de chemin de fer. — Homicide par imprudence. — Un matin de janvier vers 10 heures du matin, pendant une réparation qu'un ouvrier M. Bernard faisait sur les voies de la gare de Fives, il fut écrasé par un wagon en manœuvre. A raison de ces faits, M. Billant, chef ingénieur de la voie, M. Dubois, chef de division et M. Langue, chef de district sont poursuivis pour homicide par imprudence par inobservation du règlement.

La discussion roule sur une interprétation de deux articles du règlement dont l'un, l'art. 16 dit que dans les voies de débranchement et de triage les ouvriers devront être protégés par un signal rouge qui interceptera complètement la voie.

L'article 18 *porte que partout où les ouvriers* trouveront un dégagement facile ils doivent veiller eux-mêmes à leur propre sécurité. C'est l'argument de la défense.

Le tribunal dira lequel de ces deux articles qui semblent se contre-dire doit être appliqué.

Jugement à huitaine.

SPECTACLES & CONCERTS

Programme du concert donné le dimanche 4 juillet, au parc de Barbieux, par la musique municipale « La Grande Harmonie ».

Première partie. 1. Allegro militaire — 2. Ouverture de la Muette de Portici, de Aubert — 3. Concertino pour clarinette par M. Fournier.

Deuxième partie : 1. Au fil de l'eau, de Thic — 2. Fantaisie sur la Reine de Saba, de Gounod — 3. Rapsodie norwegienne, de Lalo.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Concert d'été. — *La Musique municipale exé*cutera, le dimanche 4 juillet 1897, sur le kiosque de la Place Thiers, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

Le Vallon, allegro militaire, XXX. — Ouverture de Concert, Massenet — Robert le Diable, fantaisie (finale du deuxième acte), Meyerbeer — Dépêches Télégraphiques, valse, arrangée par M. Grisey, Heinrieck — Une Fête à Tranjuez, Demersmann — Robin des Bois, arrangé par M. Grisey, Weber.

PETITE CORRESPONDANCE

J. W. M. de Moltke est mort en 1891.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

du 3 juillet

Naissances. — Camille Nottebart, place Chaptal — Adolphe Landuyt, Hôtel-Dieu — Claire Moyart, rue Lacroix, 118 — Julien Darras, Hôtel-Dieu — Gabrielle Rousseau, impasse Nabuchodonosor, 9 — Alfred Dazin, Grande Rue, 105 — Germaine Win*terstein, rue du Chemin de Fer*, 44 — Laure Hazebrouck, rue de Lille, 144.

Décès. — Adolphe Joveneau, 5 mois, rue Magenta, 24 — Louis Foubert, 3 mois, rue Solférino, 13 — Pierre Grégoire, 13 jours, rue des Anges, 72 — Paul Chance, 44 ans, Hôtel-Dieu — Marie Delguste, 35 ans, rue Bombarle, 5 — Félicité Leclercq, 75 ans, rue Basse-Masure, 107.

Mariages. — Entre : Louis Bernard, paveur, 25 ans, rue de Rome et Marie Désiré, servante, 34 ans, rue d'Italie — Henri Bayart, rattacheur, 26 ans, rue du Tilleul et Marie Félix, retordeuse, 24 ans, même rue — Alphonse Hoste, ébéniste, 31 ans, rue du Bassin et Pauline De Ryckе, piqûrière, 29 ans, même rue — Léon Seghers, apprêteur, 23 ans, rue Marceau et Pauline Dever, soigneuse, 20 ans, rue Alfred de Musset — Henri Leclercq, teinturier, 26 ans, rue du Tilleul et Philomène Englebert, piqûrière, 25 ans, boulevard de *Belfort* — *Edouard* Parisel, lamier, 43 ans, rue de l'Alma et Laure Cassette, retordeuse, 48 ans, même rue — Pierre Quivron, ferblantier, 29 ans, rue Choiseul et Berthe Junet, servante, 24 ans, Grande Rue — Jules Rousseau, électricien, 28 ans, rue des Sept Ponts et Marie Dhallum, tisserande, 20 ans, à Roubaix — Hyppolite Dhondt, tailleur, 23 ans, rue des Longues-Haies et Marie Van Laere, sans profession, 20 ans, même rue — Emile Baetens, tisserand, 31 ans, rue Basse-Masure et Julie Verloover, soigneuse, 31 ans, Roubaix — Emile Huysman, apprêteur, 26 ans, rue du Tilleul et Virginie Caplain, soigneuse, 21 ans, rue Sébastopol.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 2 juillet

Naissances. — Paul Allin, rue Pierre Bleue — Celina Deprez, rue de Roncq — Albert Cornon, rue *d'Armentières* — Jean Dufermont, rue de la Potente — Arthur Bataille, rue Montaigne — Andrea Goniers, rue Touquet.

Décès. — Adèle Maerte, 57 ans, sans profession, rue du Brun Pain — Claire Hugon, 15 ans, couturière, rue de Gand.

Du 3

Naissances. — Agnès Duvillier, rue Winoc-Chocqueel — Madeleine Devas, rue de Gand — Ger*maine Debonnet, rue du Pont de Neuville* — Jeanne Roussel, rue Point Central — Justine Brasseur, rue de Calais — Henri Dubois, rue Cuvier.

Décès. — Louis Dujardin, 23 ans, maître-plafonneur, rue du Trio — Louise Petit, 31 ans, lessiveuse Hôpital-Civil — Emile Dupret, 14 ans, rue de la Marlière.

MALADIES DE LA PEAU INVÉTÉRÉES. Ulcères variqueux, Glandes Siphilis, Tumeurs, traitement rationel et guérison en très peu de temps par le Dépuratif et la Pommade du **Dr Jackson**, *consultation* à Lille, Hôtel de l'Univers (A. Prévost), les mercredis et Dimanches de 3 à 5 heures, par le Dr Montaigne, d'Avelin, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, qui garantit la *guérison* de tous les cas réputés jusqu'ici *incurables*. Prix de la consultation : 10 francs pour les ouvriers. — Demandez brochure explicative au dépositaire général Pharmacie Couvreur à Roubaix, à Lille ph. Buisine, place de la Gare; à Valenciennes, Sabin-Boulet; à Douai, Delaouttre; à Calais, Serret; à Dunkerque, Baggio, un dépôt existe dans chaque ville. n.o.

C'est un succès si COLOSSAL que vous pouvez, sans crainte de vous tromper, vous dire que sur CENT Voitures d'enfant 90 sortent des Grands Magasins des GALERIES LILLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, LILLE

Il y a surtout une certaine voiture à 29 fr. 90 qui vaut tout simplement CINQUANTE Francs.

Quincaillerie Aux Grands Magasins des **GALERIES LILLOISES** 45, 47, 49 RUE NATIONALE LILLE

Maison exclusivement française. Preuves offertes à quiconque en doute

ÉTABLISSEMENT DES EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND (Nord)

Ouvert du 1er Juin au 15 Septembre

Paralysies, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Gravelle, Phlébite

Pour tous renseignements s'adresser à M. GRÉGOIRE DIRECTEUR

SOURCE VAUBAN

FÊTE DU 14 JUILLET

Choix immense et avantageux d'articles pour

ILLUMINATIONS ET PAVOISEMENTS

AUX GRANDS MAGASINS DES

GALERIES LILLOISES

45, 47, 49, Rue Nationale, LILLE

Maison exclusivement Française

Preuves offertes à quiconque doute

ÉPILEPSIE MAL CADUC, HAUT MAL. Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. Cabinet du Dr RIVALLS, 128, r. de Rennes, Paris — *Mardi, Jeudi et Samedi*, de 2 à 3 h., ou par correspondance.

THAT IT IS QUESTION!

—o—

Pour être élégante et gracieuse.
Pour être correct et parfait gentleman

Il faut être bien chaussé!

A l'aise, mais le pied maintenu.

Où s'adresser?

That it is Question...

La question est résolue en achetant

A LA CORDONNERIE MODÈLE

dont les assortiments toujours au grand complet permettent de chausser tous les pieds. Ses articles de qualité extra et de solidité garantie, des modèles les plus nouveaux, chaussent dans la perfection et sont à la portée de toutes les bourses.

—o—

Rayons à Prix Uniques

Tous les Modèles à choisir dans chaque Rayon depuis **8** fr. **50** jusqu'à **25** fr.

Prix fixes marqués en chiffres connus

CORDONNERIE MODELE

21, Rue de la Gare, à ROUBAIX

AGRICULTURE & COMMERCE

LE HAVRE, le 4 juillet 1897

	Cotons 10 h. 1/2	Laines — 9 h. 3/4		Cafés midi
Juin 1897	— —	—	— —	— —
Juillet	47 75	—	117 —	44 25
Août	48 —	—	117 50	44 25
Septembre	48 —	—	118 —	44 50
Octobre	47 50	—	118 50	44 75
Novembre	46 —	—	119 —	45 —
Décembre	45 50	—	119 50	44 25
Janvier 1898	45 50	—	119 50	44 50
Février	45 50	—	122 —	45 75
Mars	45 50	—	122 50	46 —
Avril	45 62	—	122 50	46 25
Mai	— —	—	122 50	46 50
Tendance	calme		soutenu	soutenu

FINANCES

Paris, le 3 juillet 1897.

La liquidation terminée, il se produit quelques réalisations qui, toutefois, n'ébranlent pas la solidité des cours.

Le 3 0/0 *oscille entre 101 et 101.10 pour finir à* 104.05.

Le 3 1/2 0/0 est tenu à 107.12

On réalise aussi, mais avec plus d'ensemble, sur l'Italien et les valeurs ottomanes.

Le Crédit Foncier se modifie peu à 688.

Le Comptoir National d'Escompte reste à 578.

Le Crédit Lyonnais est en bonne tendance à 778 ainsi que la Société Générale à 517.

Depuis longtemps nous conseillons la vente des valeurs turques, fonds d'Etat et obligations de chemins de fer. A ces titres il convient d'ajouter la Banque Ottomane, dont le dividende vient d'être fixé à 12 fr. 50 seulement. Comme le titre est coté 575 fr., il se capitalise donc au-dessous de 4 0/0; c'est insuffisant pour une valeur à turban.

Le Bec Auer est couramment traité à 660.

L'obligation de la Compagnie Electrique O. Patin cote 475; non seulement elle rapporte près de 5 0/0, mais elle offre encore une marge de plus-value de 25 fr. au minimum.

Transactions suivies et grande fermeté sur l'obligation de la Compagnie Centrale des Allumettes.

Les Chemins français sont plus recherchés.

Derniers cours

3 0/0, 104.05 — 3 1/2 0/0, 107.42 — Serbe, 00.00 — *Crédit Foncier*, 690.00 — *Comptoir d'Escompte*, 577 — Crédit Lyonnais 778.00 — Société Générale 517.00 — Bec Auer 000.

BOURSE DE LILLE

Du 3 juillet 1897

Emprunts (villes et départements)

Département du Nord. Bons 1892. 504.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p. 610.

Charbonnages (actions)

Aniche le 1/12 n., 11985. — Anzin le 1/100 de denier n., 5200. — Bruay p., 1400. — Bully-Grenay p., 2420. — Carvin (a. 500 t. p.) p., 985. — Courrières p. 1697. — Douchy p., 875. — Dourges p., 120 — Meurchin (a. 100 t. p.) p., 1451. — Meurchin coupure de cinq n., 7200.

Charbonnages (obligations)

Drocourt 94 (remb. à 500) p., 510.
Drocourt 95 (remb. à 500) p., 510.

IMPRIMERIE E. DUGARDIN ET Cie RUE NATIONALE 34 A LILLE

Le Gérant : E. DUGARDIN

PALAIS DES NOUVEAUTÉS 32, Grande-Rue, ROUBAIX

GRANDE MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Par ses Prix, par ses Assortiments, Maison sans concurrence possible

PALAIS DES NOUVEAUTÉS 32, Grande-Rue, ROUBAIX